

NOUVEAU

Vous accompagner dans **vos démarches administratives** en lien avec les services de l'État, qu'elles soient numériques (Internet) ou non.

Service GRATUIT - Ouvert à TOUS - Dès le 19 octobre

Accueil sans rendez-vous en Mairie, aux heures d'ouvertures

A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE :

ESPACE DISCRÉTION

Espace réservé en Mairie, avec bureau et équipement informatique nécessaire.

&



AGENT D'ACCUEIL

Accompagnement personnalisé par un agent qui vous guide de manière optimale dans toutes vos démarches.

Toute personne ayant besoin de réaliser des formalités

Quelle que soit sa commune de résidence (Côtes d'Armor ou Ille-et-Vilaine)

QUELLES DÉMARCHES ?

- Relatives à l'ensemble des **services aux publics** :
en adéquation avec les besoins du territoire





Mairie de
PLOVASNE

EN SAVOIR +

SERVICE DE PROXIMITÉ



L'ACCOMPAGNEMENT

• Ce service de proximité vous permet de réaliser toutes les démarches administratives auprès des **services aux publics** suivants :

C.P.A.M. - C.A.F. (Actualisation mensuelle, déclaration trimestrielle de ressources etc...) - Pôle Emploi - M.S.A. - C.A.R.S.A.T. - Connétable - Chambre d'Agriculture départementale et régionale - Chambre de Métier et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et d'Industrie.

• **Utilisation des services en ligne** de la Direction Générale des Finances Publiques



- **Délivrer une information** générale de premier niveau à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation.

- **Renseigner** sur les principales conditions à satisfaire et démarches à réaliser pour les obtenir.

- **Accompagner** à la navigation sur le site : www.impots.gouv.fr.

- **Aider à la connexion** et à la création d'un compte personnel.

- **Faciliter la mise en relation** avec la DGFIP notamment à la prise en rendez-vous téléphonique et physique.

- **Aider à l'utilisation** des équipements numériques.

- Permettre la **numérisation** et l'**impression** de documents.

• **Documents d'identité** :

- Carte Nationale d'Identité, passeport.

- Carte grise et permis de conduire.

